



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
des établissements d'enseignement privés  
sous contrat du second degré

Nice, le 20 avril 2016

**Rectorat**

**Pôle Ressources  
Humaines**

**Service de l'Enseignement  
Privé**

Chef de Service  
Catherine Bellenfant

Affaire suivie par  
Catherine DE LA CELLE

Téléphone :  
04 92 15 47 23  
Fax  
04 92 15 47 06

Mél.  
catherine.de-la-celle@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

**Objet : Tableau d'avancement à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe et de professeur de chaires supérieures au titre de l'année scolaire 2016-2017.**

**Réf :** - Articles R.914-64 à R.914-74 du Code de l'Éducation  
- Note DAF D1 n°2014-031 du 26 février 2014 et n°2014-032 du 26 février 2014 ( BOEN n°11 du 13 mars 2014)

**P.J. :** Fiches de candidature

La présente circulaire fixe les instructions relatives aux modalités d'accès par tableau d'avancement à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe et de professeur de chaires supérieures.

### ***I – Conditions générales de recevabilité***

#### **a) Accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe**

Les maîtres concernés doivent être en fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2016 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé de présence parentale...).

Les maîtres doivent également avoir atteint au 31 août 2016 **au moins le 7<sup>ème</sup> échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale.

#### **b) Accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures**

Les candidats doivent être en fonctions ou bénéficier de l'un des congés précités et :



- bénéficiaire de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le 6<sup>ème</sup> échelon de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;
- avoir assuré, pendant deux années scolaires, **au moins 5 heures hebdomadaires d'enseignement dans une classe préparatoire** aux grandes écoles.

### ***II – Dépôt des candidatures***

2 / 2

Les enseignants qui justifient des conditions de recevabilité précitées dans les disciplines concernées, devront renseigner la notice de candidature correspondante que vous voudrez bien mettre à leur disposition.

Les photocopies des titres et diplômes devront obligatoirement être jointes à la notice de candidature. Seuls les documents fournis permettront à l'administration d'attribuer les points correspondants du barème. **Aucun document manquant ne sera réclamé par mes services.**

Je précise par ailleurs que les points accordés pour les différents titres et diplômes sont cumulables, sauf s'il s'agit de diplômes relevant du même niveau.

### ***III – Calendrier***

Les fiches de candidature, regroupées et contrôlées par vos soins devront être adressées **exclusivement par courriel** au Rectorat à l'attention de : catherine.de-la-celle@ac-nice.fr, sous forme d'un fichier PDF unique par enseignant. Chaque dossier PDF devra être au nom du candidat et doit impérativement être transmis **pour le 25 mai 2016, délai de rigueur.**

SIGNEE

**Annexe I**

**Candidature au tableau d'avancement à la hors-classe de l'échelle de rémunération de professeur agrégé**  
(article R.914-65 du code de l'éducation)

**ACADÉMIE DE :**

**ANNÉE SCOLAIRE :**

**DISCIPLINE :**

|  |             |   |
|--|-------------|---|
| Nom :<br>Prénoms :<br>Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :   |             | Nom de jeune fille :<br>Date de naissance :     |
| <b>I - Note pédagogique arrêtée au 31 août de l'année précédant la promotion</b><br>(joindre obligatoirement le rapport d'inspection)<br>Note obtenue :<br>Date de l'inspection :  |             | À remplir par le rectorat<br><b>POINTS NOTE</b> |
| <b>II - Titres à la date limite de dépôt des candidatures</b><br>(joindre obligatoirement les pièces justificatives)<br>- Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER) : 20 pts<br>- DEA ou DESS, titre d'ingénieur, DES (uniquement disciplines juridiques, politiques et économiques) : 10 pts<br>- Tout titre ou diplôme français ou étranger autres que ceux ci-dessus mentionnés dont l'obtention requiert au minimum 5 années d'études supérieures : 10 pts (Joindre une attestation de l'autorité les ayant délivrés indiquant le nombre d'années normalement requis pour leur obtention. Les titres et diplômes étrangers devront être traduits en français et authentifiés.)<br>(Les points des 2e et 3e rubriques ne sont pas cumulables.)<br>- Doctorat d'État ou Doctorat 3e cycle ou titre de docteur-ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 : 20 pts<br>(Les points accordés à la 4e rubrique ne sont pas cumulables avec ceux des 2e et 3e rubriques.)<br>Les diplômes de même niveau ne sont pas cumulables entre eux. |             | <b>POINTS TITRES</b>                            |
| <b>III - Échelon au 31 août de l'année de la promotion</b><br>(joindre obligatoirement les pièces justificatives)<br>Echelon :<br>Date d'entrée dans l'échelon :<br>Date d'entrée dans le 11e échelon :<br>Ancienneté dans le 11e échelon au 31 août de l'année de la promotion :<br>Ans :            Mois :            Jours :<br>Toute année commencée est comptée comme une année pleine.   |             | <b>POINTS ÉCHELON</b>                           |
| <b>IV - Affectation</b> dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire  | OUI NON (1) | <b>POINTS</b>                                   |
| <b>V - Fonctions de chef de travaux</b> : 10 pts<br>(non cumulable avec la bonification accordée au titre de l'affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire)  | OUI NON (1) | <b>POINTS CHEF DE TRAVAUX</b>                   |
|  |             | <b>TOTAL POINTS</b>                             |

(1) Rayer la mention inutile.

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à ....., le ..... Signature

Avis du recteur



**Annexe III**

**Candidature à la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures**  
(article R.914-64 du code de l'éducation)

**ACADÉMIE DE :**

**ANNÉE SCOLAIRE :**

**DISCIPLINE :**

|  |                      |
|--|----------------------|
| Nom :  | Nom de jeune fille : |
| Prénoms :  | Date de naissance :  |
| Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :<br>.....  |                      |
| <b>I - Note pédagogique arrêtée au 1er septembre de l'année précédant la promotion</b><br>(joindre obligatoirement le rapport d'inspection)<br><br>Note obtenue :<br><br>Date de l'inspection :                    |                      |
| <b>II - TITRES à la date limite de dépôt des candidatures</b><br>(joindre obligatoirement les pièces justificatives)<br><br>- Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER)<br><br>- Diplômes : |                      |
| <b>III - Échelon au 1er septembre de l'année de la promotion</b><br>(joindre obligatoirement les pièces justificatives) :<br><br>Échelon :<br><br>Date d'entrée dans l'échelon :                                   |                      |
| <b>IV - Affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire</b>  | OUI (1)    NON       |
| <b>V - Affectation en CPGE</b><br>(joindre obligatoirement l'emploi du temps)<br>Classes :<br>Date d'affectation :<br>Nombre d'heures :  |                      |

(1) rayer la mention inutile

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à ....., le ..... signature

Avis du recteur